Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM061-DE

Commune de Plouarzel
Ti ker Plouarzhel
Département du Finistère
Penn ar Bed

Date de convocation : 29/06/2026
Date d'affichage : 29/06/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six
le six juillet
à vingt heure trente minutes

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

Présents : M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Drezen, Mme Bescond

Absents représentés : M. Quéméneur qui a donné pouvoir à M. Talarmin, M. Le Coz qui a donné pouvoir à Mme Conq

Absents : - Mme Viala, absente excusée

Secrétaire : M. Sébastien Berthou

2026DCM061	**MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Exposé :
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,
Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 juin 2026 ,
Considérant que le conseil municipal est compétent pour autoriser la signature des marchés publics par l'exécutif communal,
Considérant la nécessité de désigner le titulaire du marché de transport scolaire qui concerne la desserte des écoles maternelles et primaires et transport de l'école de Trezien pour la période de septembre 2026 à juillet 2029,
Considérant les offres reçues :

Délibération :
Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, de :

- suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir la société Cars Le Roux aux conditions suivantes :
  - Montant du km :
    - Jusqu'à 8 passagers : 0,62 € HT
    - 22 passagers et moins : 2,60 € HT
    - + 22 passagers : 2,82 € HT
  - Terme fixe journalier :
    - Jusqu'à 8 passagers : 125 € HT
    - 22 passagers et moins : 151 € HT
    - Plus de 22 passagers : 158 € HT
- donner pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260706-2026DCM061-DE

Le Maire,
André TALARMIN.

Certifié exécutoire	La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.